|  |  |
| --- | --- |
| **COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE****BUREAU DES ACTIONS RELATIVES AU PRIVILÈGE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET DES RENVOIS AUX PROTONOTAIRES****DEMANDE D’AUDITION D’UNE MOTION RELATIVE AU PRIVILÈGE DANS L’INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION** | 393, avenue University, 6e étage Toronto ON M5G 1E6Tél. : 416 326-1083 ou 416 212-9788Téléc. : 416 326-5416Courriel : Toronto.Masters.ConstructionLienMatters@ontario.ca |
| **[ ]  Motion courte devant un protonotaire responsable des actions relatives au privilège dans l'industrie de la construction (2 heures ou moins)** |
| **[ ]  Motion longue devant un protonotaire responsable des actions relatives au privilège dans l'industrie de la construction (plus de 2 heures)**(Une conférence relative à la cause avec le protonotaire désigné sera nécessaire pour établir un calendrier et fixer une date d’audience.) |
| \*\* Veuillez soumettre le présent formulaire dûment rempli au Bureau des actions relatives au privilège dans l'industrie de la construction et des renvois aux protonotaires, au 393, avenue University, 6e étage, par télécopieur ou par courriel, à : Toronto.Masters.ConstructionLienMatters@ontario.ca. \*\* |
| **Numéro de dossier du tribunal :**  |
| **Intitulé abrégé :** |
| **La partie requérante est :** **[ ]  Le demandeur / La demanderesse [ ]  Le défendeur / La défenderesse [ ]  Autre** (préciser)**La partie intimée est : [ ]  Le demandeur / La demanderesse [ ]  Le défendeur / La défenderesse [ ]  Autre** (préciser)**Une des parties requérantes ou intimées se représente-t-elle elle-même?[ ]  Non [ ]  Oui** (préciser)  |
| **RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS CI-DESSOUS** |
| 1. Le bien-fonds en cause se trouve-t-il à Toronto?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * 1. Si « Non », où se trouve-t-il?
 |  |
| 1. Un jugement ou une ordonnance a-t-il ordonné un renvoi dans l’action?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * 1. Si « Oui », une première conférence de gestion du procès ou une audience en vue d’obtenir des directives a-t-elle eu lieu?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * + 1. Si « Oui », donner le nom du protonotaire du renvoi :
 |  |
| * + 1. Si « Non », une date d’audience a-t-elle été fixée? Si « Oui », indiquer la date :
 | [ ]  Oui [ ]  Non **AAAA-MM-JJ** |
| 1. Décrire la mesure de redressement demandée :
 |  |
| 1. Dispositions légales ou règles en vertu desquelles la motion est déposée :
 |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Le consentement du tribunal est-il nécessaire pour la motion?(art. 13 du Règl. de l’Ont. 302/18 pris en vertu de la *Loi sur la construction* ou par. 67 (2) de l’ancienne *Loi sur le privilège dans l’industrie de la construction*, selon ce qui convient)
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * + 1. Si « Oui », le consentement du tribunal a-t-il déjà été obtenu?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * + 1. Si « Non », le consentement est-il contesté par une partie?
 | [ ]  Oui [ ]  Non [ ]  Je ne sais pas |
| 1. La motion est-elle urgente? Si « Oui », expliquer brièvement pourquoi.

 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| 1. Durée estimée des plaidoiries orales de toutes les parties (y compris les répliques et dépens) :
 |  |
| 1. L’audience orale est-elle demandée pour une audience en personne ou par vidéoconférence (sélectionner une seule méthode d’audience)? (**Nota** : La disponibilité d’audiences en personne pourrait être plus limitée.)
 | [ ]  En personne [ ]  À distance |
| * 1. Si une audience en personne est demandée, la demande est-elle présentée sur consentement de toutes les parties concernées?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| 1. Quelles sont les dates demandées pour l’audition de la motion?

(**Nota** : Des dates d’audition possibles devraient être obtenues du Bureau des actions relatives au privilège dans l'industrie de la construction et des renvois aux protonotaires avant de soumettre le présent formulaire.) | **AAAA-MM-JJ****AAAA-MM-JJ****AAAA-MM-JJ** |
| **Nom de la partie / de l’avocat(e) qui présente la motion :** |  |  |
|  |  | Nom et cabinet (en caractères d’imprimerie lisibles ou dactylographiés) |
|  |  |  |
| Date |  | Numéro de téléphone et adresse de courriel |
| **Nom de la partie / de l’avocat(e) qui répond à la motion :** |  |  |
|  |  | Nom et cabinet (en caractères d’imprimerie lisibles ou dactylographiés) |
|  |  |  |
|  |  | Numéro de téléphone et adresse de courriel |
| **Nom d’une partie / d’un avocat supplémentaire qui répond à la motion :** |  |  |
|  |  | Nom et cabinet (en caractères d’imprimerie lisibles ou dactylographiés) |
|  |  |  |
|  |  | Numéro de téléphone et adresse de courriel |

**À LIRE : Instructions applicables à toutes les motions**

* **Une copie du présent formulaire dûment rempli et approuvé doit être présentée avec tous les documents au moment du dépôt**.
* Une copie du présent formulaire approuvée doit être signifiée à toutes les parties intimées avec le dossier de motion.
* Un seul ajournement est autorisé. Toute autre demande d’ajournement doit être présentée à l’audience prévue.
* Vous ne serez contacté(e) que s’il y a un problème avec la fixation d’une date d’audience.
* L’avis de motion doit être déposé dans les dix jours ouvrables qui suivent la présentation du présent formulaire au tribunal, faute de quoi la motion pourrait être radiée du rôle.
* Sauf directive contraire, tous les documents relatifs à la motion doivent être déposés par voie électronique par le biais du [Portail de soumission en ligne pour les actions civiles](https://www.ontario.ca/fr/page/depot-en-ligne-documents-lies-instance-civile) de Services de justice en ligne (SJL). Si le portail de SJL ne peut pas être utilisé ou si l’utilisation du portail n’est pas exigée, les documents doivent être déposés par courriel, à Toronto.Masters.ConstructionLienMatters@ontario.ca.
* Pour les dépôts par courriel, la ligne de l’objet du courriel doit indiquer le numéro de dossier du tribunal, l’intitulé abrégé, le nom de la partie qui dépose les documents, le type d’audience (p. ex., motion contestée) et le nom du protonotaire qui entend la motion (s’il est connu).
* Les formules de Confirmation de la motion (formule 37B en vertu des *Règles de procédure civile*) doivent être soumises avant 14 h, au moins trois jours ouvrables avant la date prévue de l’audition de la motion, par courriel, à l’attention du coordonnateur adjoint des procès du protonotaire responsable des actions relatives au privilège dans l'industrie de la construction qui entend la motion ou à Toronto.Masters.ConstructionLienMatters@ontario.ca.
* Les motions pour lesquelles des confirmations n’ont pas été reçues ne seront pas inscrites au rôle des motions.

|  |
| --- |
| **réservé au bureau des actions relatives au privilège dans l'industrie de la construction et des renvois aux protonotaires**date et heure réservées : durée réservée protonotaire responsable des actions relatives au privilège dans l'industrie de la construction désigné/saisi |